

# Producteurs et magasins priés de valoriser leurs invendus

- Le projet de loi, débattu au Sénat à compter du 24 septembre, interdit la destruction des invendus non alimentaires.
- Objectif : pousser les industriels à réemployer ou recycler puis, dans un second temps, à mieux gérer leurs stocks pour éviter le gaspillage des ressources. 800 millions d'euros de marchandises sont demeurées invendues en 2014.

Nicole Buyse  
— Correspondante à Lille

L'enseigne GO Sport a dû se résoudre à le préciser dans un tweet mardi 17 septembre : « Nous présentons nos excuses : [...] il s'agit uniquement de chaussures dépareillées. [...] GO Sport ne cautionne pas le gaspillage. » L'image de ces baskets neuves, lacérées, puis jetées dans une benne de magasin dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris a suscité, il y a quelques jours, l'indignation des internautes.

Quelques mois après les polémiques Burberry et Amazon, la destruction des marchandises invendues reste un sujet sensible. Et une cause à laquelle le gouvernement a décidé de s'attaquer dans l'article 5 de son projet de loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire, en discussion au Sénat mardi 24 septembre. Selon l'Agence du don en nature (ADN), 800 millions d'euros de marchandises ont été invendues et retirées de la vente en 2014 en France. Mais seuls 140 millions ont fait l'objet de dons : le reste a été majoritairement détruit et une infime partie recyclée.

« Dans un premier temps, il s'agit d'inciter les industriels au don et au recyclage, dans un second temps de lutter contre la surproduction et de faire que les entreprises gèrent mieux leurs stocks », explique-t-on au cabinet de la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, qui porte le projet de loi. Reste pour ces derniers à se mettre en ordre de bataille.

## Enjeu délicat dans l'hygiène-beauté

Selon l'ADN, le secteur de l'hygiène et la beauté était, en 2014, celui qui détruisait le plus d'invendus (185 millions d'euros), suivi par la vaisselle (74 millions), les vêtements, la déco et le linge de maison (40), la quincaillerie (15) et l'électroménager (9). Dans le secteur des jeux et jouets, la destruction est moins fréquente (3 millions d'euros), le produit étant non périssable. « Il y a depuis longtemps un souci constant à ne pas être en sur-stock dans le domaine du jouet », veut aussi croire Michel Moggio, directeur de la Fédération du jouet et de la puériculture. « On y est par nature prudent dans l'évaluation de la demande, qu'on sait mieux évaluer aujourd'hui qu'il y a dix ans. » C'est



Des mini-four chez un spécialiste du dépôt de bilan. Photo Pascal Sittler/RÉA

d'ailleurs l'un des rares secteurs où certains produits peuvent être en rupture de stock bien avant Noël dans la grande distribution. La profession est organisée depuis longtemps avec des filières de déstockage. Certains déstockeurs sont présents sur les Salons internationaux (Hong Kong ou Nuremberg).

Le textile est également engagé dans la démarche. Ainsi, Fashion3, qui réunit les enseignes textiles de la galaxie Mulliez, veut relocaliser une usine de fabrication de tee-shirts près de Lille pour produire au plus près de la demande et éviter les surstocks. D'autres initiatives sont en projet dans le nord de la France.

Dans l'hygiène-beauté, l'enjeu est plus délicat. L'existence de dates de péremption, la crainte d'un marché noir de revente illicite des produits de luxe complique la donne. Le don s'est développé, et représente 40 % des volumes donnés, contre 13 % en 2014. Pour intensifier cette prati-

que, la Fédération des entreprises de la beauté (Febea), qui totalise 350 adhérents, dont 80 % de PME, travaille avec l'ADN et Dons Solidaires, les deux grands acteurs du don, à la mise en place d'une plate-forme numérique pour fluidifier les dons, ajustant au mieux l'offre à la demande des associations.

## Des amendes envisagées

« Nous avons des demandes ponctuelles, comme celle qui a permis à un de nos adhérents de donner 200.000 tubes de dentifrice cet été. Nous allons formaliser cela, pour passer à quelque chose de plus structuré. Le projet de loi nous incite à cette formalisation », souligne Patrick O'Quin, président de la Febea. La fédération travaille aussi en amont pour éviter la surproduction, car les invendus leur coûtent autant en stockage qu'en destruction. Des outils informatiques sont en train d'être mis au point pour faciliter les

échanges de données entre les fabricants et les distributeurs.

La loi fixe d'ores et déjà des échéances : fin 2021 pour les filières en responsabilité élargie du pollueur (textile, électronique, papier, emballages) et fin 2023 pour les autres (notamment cosmétiques). Reste que la discussion législative pourrait encore réserver quelques surprises. Les professionnels escomptent des assouplissements, comme la Febea, qui déplore que la vente au personnel soit encore taxée comme un avantage en nature. Mais les sénateurs pourraient aussi préconiser davantage de fermeté, avec notamment des contrôles aléatoires. Dans la version amendée qui sera présentée mardi 24 septembre dans l'Hémicycle, le projet de loi prévoit une amende pouvant aller jusqu'à 3.000 euros pour les personnes physiques et 15.000 euros pour les personnes morales par marchandise, en cas de destruction illégale. ■

## Decathlon et Id Kids testent des vêtements en coton retissé

**Le Centre européen des textiles innovants a inauguré, jeudi 19 septembre à Tourcoing, le premier démonstrateur français permettant de recycler mécaniquement les textiles usagés.**

Le Centre européen des textiles innovants (Ceti) vient d'inaugurer, jeudi 19 septembre à Tourcoing, le premier démonstrateur français permettant de recycler mécaniquement les textiles usagés. Il est constitué d'une série de machines – un investissement de 2 millions d'euros pour le Ceti – qui vont déchiqueter et effiloche les vêtements usagés une fois débarrassés de boutons, fermetures et autres accessoires. La fibre recyclée qui en sort, trop courte en ce qui concerne le coton pour servir de matière première, est alors mélangée à une fibre vierge. Ce mélange respectivement de 70 %-30% est cardé et filé pour donner un nouveau fil (upcyclé ou recyclé « par le haut »). « La nouveauté est qu'effilochage et filature sont réunis dans un même procédé synchronisé », souligne Pascal Denizart, directeur général du Ceti.

Ce projet, aboutissement de deux ans de recherches, a été réalisé en consortium avec le filateur TDV Industries, à Laval, le constructeur de machines Laroche, basé à Cours-la-Ville (Rhône), l'école d'ingénieurs Icam. Les deux enseignes Decathlon, dans les articles de sport, et Id Kids, sur la mode enfantine, ont également participé. En fonctionnement

depuis la fin de l'été, ce pilote industriel permet aux professionnels des tests en petites séries, avant d'envisager un transfert de technologie de plus grande ampleur chez eux. Decathlon va tester cette fibre recyclée pour fabriquer un pantalon de chasse « très exigeant en termes de résistance », souligne Nagy Bensid, directeur industriel chez Decathlon. Chez Id Kids le test se fera sur des tee-shirts.

## Economie circulaire

Actuellement, sur 624.000 tonnes de textiles mis sur le marché tous les ans en France, seuls 239.000 tonnes usagées sont collectées. Si près de 55 % sont revendus en seconde main, seuls 12 % sont effilochés. L'interdiction de détruire les invendus dans ce secteur va accélérer la transformation de la filière. Des enseignes de textiles nordistes se lancent par ailleurs dans des expérimentations d'upcycling (ou surcyclage) avec le Plateau Fertile, à Roubaix, un tiers-lieu créé il y a un an à l'initiative de Nordcréa (120 entreprises de la mode et du textile des Hauts-de-France).

Auchan, Camaïeu (personnalisation de tee-shirts basiques invendus) ou Promod y font des tests grandeur nature. Blancheporte, par exemple, va lancer au printemps prochain sur le Web une collection capsule (18 références) de petite bagagerie et accessoires (sac de plage, sac de voyage, trousse de toilette...), fabriqués par le Plateau Fertile, à partir de ses invendus de draps et housses de couette. — N. B.

## Nuxe surveille de près sa gestion des stocks

**La société n'a pas attendu la loi pour limiter les destructions, multiplier les dons d'invendus et surtout mieux optimiser ses stocks. Le total des invendus détruits parce qu'ils ne peuvent être commercialisés, car non conformes, représente moins de 1 % du total des produits.**

Depuis plusieurs années déjà, Nuxe ne détruit que les produits non conformes, commercialisables, « soit parce qu'ils sont abîmés, soit parce qu'ils présentent un problème de qualité », explique Caroline Piquée, directrice RSE chez Nuxe, depuis septembre 2018. Le troisième groupe de dermo-cosmétique en France s'est structuré pour aller plus loin dans ce domaine. Basé à

Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), où se trouve également son labo R&D intégré, il a fabriqué l'année dernière – à Lécousse, près de Rennes – 22,85 millions d'unités sous les marques Nuxe et Bio Beauté, et 335.000 sous la marque Resultime. Son chiffre d'affaires de 275 millions d'euros pour le groupe en 2018 a progressé de 3,8 % (42 % à l'export). Le total des invendus détruits parce qu'ils ne peuvent être commercialisés, car non conformes, ne représente aujourd'hui que 0,2 % du total des produits.

## Dons en milieu hospitalier

La société pratique le don depuis 2001, notamment auprès des centres de beauté de CEW, le réseau international des professionnels de la beauté, pour leurs soins esthétiques gratuits en milieux hospita-

liers. Elle apporte aussi des produits qui ne sont plus commercialisables à des courses solidaires, participe à Octobre rose ou écoule le reste dans des opérations commerciales. « Nous donnons des produits qui sont encore utilisables, remplacés en magasin par de nouvelles gammes, un nouveau packaging ou une nouvelle formule », ajoute Caroline Piquée. 18.000 produits ont ainsi été écoulés, dont 8.000 en juillet dernier par l'Agence du don en nature, avec laquelle un partenariat a été signé le 1<sup>er</sup> mai dernier.

Mais, depuis quatre ans, le groupe travaille aussi en amont sur la question. L'entreprise a notamment modifié les procédés internes avec l'adoption d'un logiciel de planification pour mieux gérer les stocks, dotés d'un suivi de pilotage mensuel, pour éviter notamment

« les stocks dormants », et se retrouver avec une date de péremption trop proche. Une gestion déclinée à l'ensemble de ses 11 filiales en Europe. Cela lui a permis de diviser presque par quatre le nombre de ses invendus, passés de 11 à 3 % du stock entre 2015 et 2018. — N. B.

« Nous donnons des produits qui sont encore utilisables. »

CAROLINE PIQUÉE  
Directrice RSE chez Nuxe